Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 060-216004473-20260918-DE2026651-DE

République Française
Département de l'Oise

Nombre de Conseillers
-en exercice : 11
-présents : 09
-votants : 09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc**

**Séance du 18 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LEROY Annie, Maire.

**Etaient présents :** Mmes LEJEUNE, LEROY, DANGLOT, MEYER, CHENOT,

Mrs COUTELET, FLEURY, LECOMTE, SAINT-POL,

**Absents excusés :** Mme DECAMP
M GOMES

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie MEYER
Ouverture de séance : 20h00
**Assistait également au Conseil Municipal Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie**

**Délibération DE2026651 du 18 septembre 2026**
**Politique de Communication**
**Adhésion au contrat « PanneauPocket »**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il pourrait être intéressant d'envisager un plus quant à la politique de communication auprès des administrés, en renforçant la transmission des alertes en temps réel (événements, travaux, vie locale, alertes météo et/ou de sécurité).

Il est présenté au Conseil Municipal l'application mobile et web **Panneau Pocket**, un outil de communication citoyenne qui permet aux Mairies de diffuser instantanément des messages d'information et des alertes sur les smartphones et tablettes des habitants.

Madame le Maire précise les caractéristiques principales de ce service :

- **Gratuité et accessibilité** : l'application est entièrement gratuite et sans publicité pour les citoyens, qui n'ont pas besoin de créer de compte ni de communiquer leurs données personnelles (numéro de téléphone ou adresse e-mail).

- **Simplicité d'utilisation** : la diffusion des informations s'effectue de manière simple et illimitée par les services de la mairie.

- **Coût pour la collectivité** : le tarif de l'abonnement pour **3 ans avec un semestre offert** s'élève à **540.00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'adhésion de la commune de NEUVILLE-BOSC au service d'information et d'alerte à la population « Panneau Pocket » ;

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 060-216004473-20260918-DE2026651-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'abonnement ainsi que tout document afférent à cette adhésion ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 18 septembre 2026
Le Maire

Annie LEROY



*Acte rendu exécutoire*
*Après publication au notification*
*Et transmission en Préfecture le* 21/09/2026